

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

UN LIBRARY

APR 22 1988

UN/SA COLLECTION

2235^e SÉANCE : 26 JUIN 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2235)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Lettre, en date du 28 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13966)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2235^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 26 juin 1980, à 10 h 30.

Président : M. Ole ÅLGÅRD (Norvège).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2235)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Lettre, en date du 28 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13966).

La séance est ouverte à 11 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :

Lettre, en date du 28 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13966)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement [2233^e et 2234^e séances], j'invite les représentants d'Israël et du Pakistan à prendre place à la table du Conseil, j'invite les représentants de l'Égypte, de l'Indonésie, de l'Iraq, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la Mauritanie et de la République arabe syrienne à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil et j'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Blum (Israël) et M. Naik (Pakistan) prennent place à la table du Conseil, M. Elaraby (Égypte), M. Suwondo (Indonésie), M. Al-Ali (Iraq), M. Nuseibeh (Jordanie), M. Tuéni (Liban), M. Laraki (Maroc), M. Kane (Mauritanie) et M. Mansouri (République arabe syrienne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil et M. Terzi (Organisation de libé-

ration de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, de Cuba, du Koweït, du Qatar et du Sénégal des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Zowawi (Arabie saoudite), M. Roa-Kouri (Cuba), M. Bishara (Koweït), M. Jamal (Qatar) et M. Djigo (Sénégal) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/14017, qui contient le texte d'une lettre en date du 24 juin adressée au Président du Conseil par le représentant de la Tunisie, et S/14018, qui contient le texte d'une lettre en date du 24 juin adressée au Président du Conseil par le représentant de Bahreïn.

4. Le premier orateur est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

5. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : A chaque débat sur la Palestine ou sur les ramifications de la question de Palestine, je regarde mon ami M. Terzi, qui m'inspire, car derrière son expression sereine se cachent beaucoup de larmes du fait de l'aggravation de la situation au cours de cette décennie.

6. Je vous connais depuis de nombreuses années, Monsieur le Président, depuis presque une décennie à l'Organisation des Nations Unies. J'ai pu constater le travail remarquable que vous accomplissez ce mois-ci, et non seulement nous vous en félicitons mais nous nous en félicitons nous-mêmes, car le succès d'un ami est également le succès de tous ses amis. Votre réussite dans l'accomplissement de vos tâches ce mois-ci me fait songer à la capacité de commandement des Normands. Je dis toujours que nous,

Koweïtiens, sommes aussi un peuple orienté vers la mer, et nous avons deux choses en commun avec le peuple norvégien : la production du pétrole et l'amour de la mer. Quelquefois je pense que les Norvégiens sont les Koweïtiens de la Scandinavie et que nous sommes les Normands du Golfe. Je dis cela non pas pour me conformer au rituel de félicitations mais pour exprimer des félicitations et des sentiments sincères.

7. Pourquoi sommes-nous ici ? Pourquoi ce débat ? M. Blum, dans sa brève déclaration l'autre jour [2233^e séance], a dit que ce débat était le fait de ceux qui sont venus ici inciter à la haine. Je ne suis pas d'accord; je suis venu ici avec un esprit constructif et j'ai tenu à être le premier orateur aujourd'hui — et il n'y en a pas moins de 20, d'après ce que m'a dit M. Terzi, un vrai marathon — tout simplement parce que je suis inquiet.

8. Lorsqu'on parle de Jérusalem, on effleure la sensibilité, la spiritualité, le bien-être psychologique et l'attachement de 800 millions de musulmans dans le monde. L'année dernière, nous avons assisté à une résurrection du fondamentalisme islamique. Peut-être cela a-t-il apporté un certain avantage au monde entier. Au Koweït, dont je reviens, j'ai été frappé par cette résurrection du fondamentalisme islamique, fondamentalisme qui a abouti en l'espace de 90 ans à un empire islamique qui s'est étendu des frontières de la Chine aux rivages de l'Espagne. Cet esprit fondamentaliste croyait en ce que devait être le sens du message divin.

9. Par ailleurs, des faits se sont produits quotidiennement ces derniers mois sur la rive occidentale. Le sang a été versé, la violence s'est intensifiée et les passions religieuses se sont accentuées. Tous ces faits ne peuvent être séparés du tableau général de la résurrection du fondamentalisme.

10. Cela ne se produit pas seulement dans le monde musulman. Cela se produit ici aussi. Des sionistes, des fonctionnaires israéliens viennent aux Etats-Unis recruter des Juifs orthodoxes pour qu'ils aillent occuper la rive occidentale. Et là-bas leur ferveur religieuse se heurte à une autre ferveur religieuse. C'est pour cela que j'attache une grande importance à ce débat, car il est et doit être une tentative en vue de contenir cet affrontement religieux qui ne peut manquer de se produire. Je développerai cette idée tout à l'heure.

11. Ma deuxième question est celle-ci : pourquoi sommes-nous ici pour discuter de Jérusalem ? Je dirai très sincèrement que ceux qui ont des moyens de pression et pourraient conseiller le Gouvernement israélien devraient lui dire franchement, carrément, sans ambages, que le transfert du bureau de M. Begin dans la Jérusalem orientale n'est pas seulement une humiliation pour l'Islam mais un affront que le monde musulman n'acceptera pas. Il va donc déclencher un nouvel affrontement religieux — non seulement entre le sionisme et l'Islam mais, je le crains, entre le ju-

daïsme et l'islam, et les conséquences seront incalculables, comme si nous revenions aux guerres de religion d'il y a huit ou neuf siècles.

12. Par conséquent, dans ces circonstances, des personnes sages et des personnes raisonnables devraient contacter le Gouvernement israélien non seulement pour l'amener à revenir sur sa décision mais pour obtenir confirmation que rien de ce genre ne va se produire. C'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, ce débat est très important. Il importe d'empêcher que la ferveur religieuse ne s'empare non seulement du monde musulman mais également de l'autre côté et de prévenir la décision dangereuse que le Gouvernement israélien est sur le point de prendre, décision qui équivaut non seulement à une insulte mais aussi à l'humiliation non pas d'une nation ou d'un pays mais d'une religion. Et le danger d'une insulte à une religion, c'est qu'elle mobilise le fanatisme et la volonté de sacrifice suprême, et par là même suscite des guerres interminables.

13. Voilà ce que je voulais dire en manière d'introduction sur la raison de notre présence ici.

14. Je voudrais traiter brièvement de la politique d'Israël relative à Jérusalem. L'une des phrases préférées de M. Begin est que Jérusalem est la capitale éternelle, indivisible et unie d'Israël. Je dirai simplement et en toute honnêteté que cette attitude ne peut absolument pas être conciliée avec la paix. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient, pas à la suite de la mission de M. Lynwood, la "Mission impossible", ni à la suite d'une conférence à Genève, ni même d'une conférence au ciel. Tant que le Gouvernement musulman ne sera pas rétabli à Jérusalem, il n'y aura pas de paix — tout simplement parce que Jérusalem est synonyme de tranquillité et de paix. Le mot "éternelle" sous-entend la perpétuité des hostilités; le mot "indivisible" sous-entend l'indivisibilité de la guerre et de Jérusalem; le mot "unie" sous-entend l'éclatement de l'unité des sanctuaires de l'Islam, le démembrement et la mutilation du corps musulman et la mutilation du corps religieux palestinien. Par conséquent, tous ces adjectifs et toutes ces phrases concernant l'insistance d'Israël au sujet de Jérusalem ne peuvent être conciliés avec la paix et ne sauraient être acceptés, et tant que les Israéliens insisteront la paix restera un mirage dans le désert.

15. Pourquoi les Israéliens insistent-ils sur leur occupation et leur annexion, sur leur expansionnisme ? Tout simplement parce qu'il y a une croyance invétérée dans la suprématie de la force, dans le pouvoir de la force. En ce siècle, la suprématie et la croyance en la force ne peuvent qu'entraîner la destruction du droit international, l'effondrement de toutes les structures politiques et religieuses. Malheureusement, la suprématie de la force émane toujours de quelque chose de très étrange — une alliance entre ceux qui croient en la suprématie de la force et ceux qui peuvent assurer cette force. Je voudrais parler de nos

amis de la délégation des Etats-Unis, et je le ferai plus tard.

16. Toute la situation est un anachronisme. En effet, quand je me tourne sur la gauche, je vois M. Terzi, un fils de Jérusalem, et l'ambassadeur Nuseibeh, un ami fort érudite et le fils éminent d'une grande famille de Jérusalem. Ils ne peuvent pas revenir sur leur propre sol alors qu'un juif aventurier de Park Avenue, qu'on appelle le rabbin Kahane, s'y rend. Et qu'y fait-il ? Il complotte pour faire sauter la mosquée Al-Aqsa. S'il avait réussi, nous ne serions pas ici aujourd'hui. A Dieu ne plaise ! Et le fait qu'il y ait pensé résulte de l'encouragement donné à la suprématie de la force. Et il y a des ramifications. Le rabbin Kahane, le commandant Haddad dans le sud du Liban et d'autres, la mutilation des trois maires, l'expulsion d'un grand nombre de Palestiniens : voilà autant d'exemples de ce que donne la croyance en la suprématie de la force qu'encourage une superpuissance. Voilà toute la structure de cette alliance politique telle que nous la voyons. M. Kahane n'a pas réussi cette fois-ci. Mais je n'exclus pas que d'autres complotent dans le but de faire bientôt quelque chose d'analogue.

17. Je vais maintenant parler de ce que nous attendons de ce débat. Nous attendons, tout d'abord, que l'on fasse quelque chose, que l'on dise clairement et sans équivoque que la paix et Jérusalem sont inséparables et qu'en conséquence la logique et l'argumentation d'Israël ne peuvent résister à une analyse logique — en d'autres termes, elles sont inacceptables, nulles et non avenues.

18. Qu'attendons-nous du Conseil et de ce débat ? Je dois dire en toute justice que ceux qui ne sont pas capables d'appuyer quelque chose de positif à propos de Jérusalem devront un jour régler la facture, car je ne peux écarter la possibilité de voir les foules fanatiques manifester dans tout le monde musulman, incendiant les biens de ceux qui pourraient rechercher la conciliation — et cette recherche impliquerait des sanctions — qui permettrait de calmer les passions qui enflamment maintenant la région, notamment sur la rive occidentale, et surtout entre les Juifs orthodoxes fanatiques et les malheureux Palestiniens soumis à l'oppression et à l'occupation.

19. En fait, nous ne venons pas ici pour critiquer qui que ce soit. Nous ne venons pas ici pour provoquer un débat inutile. Nous ne venons pas ici, quoi qu'en ait dit l'ambassadeur Blum, pour attiser la haine. Nous venons ici dans un esprit constructif. Si les flammes de la passion ne sont pas éteintes, elles monteront de plus en plus haut et tout prendra feu, non seulement au détriment des biens qui n'appartiennent pas à des pays musulmans mais au détriment de toute la région, au détriment de tout le monde.

20. Nous attendons également du Conseil qu'il prenne position sans équivoque sur le retrait d'Israël, car c'est là le cœur du problème. Tant que les Israé-

liens occuperont Jérusalem et d'autres territoires arabes en poursuivant sans interruption leurs plans de colonies juives de peuplement, il sera absolument vain de parler de paix, de négociation et de conférences internationales. Nous devons non seulement faire preuve d'un esprit pratique et constructif mais nous devons prendre le taureau par les cornes. En vérité, le Gouvernement israélien se conduit comme un taureau en rupture d'étable. Nous ne pouvons accepter cela, et le monde ne peut l'accepter.

21. Nous sommes en train de parler de négociations globales, de coopération économique entre les pays en développement et le monde industrialisé. Or le monde industrialisé exige, entre autres choses, que nous assurions des fournitures de pétrole et d'énergie à des prix raisonnables. Je dis, moi, que c'est impossible, qu'il n'est pas en mon pouvoir d'assurer la fourniture de pétrole aux pays industrialisés parce que, comme l'a dit très judicieusement M. Arafat, les deux questions, Palestine et pétrole, sont inséparables. Je dis en toute franchise que l'on ne peut dissocier le pétrole de la terre palestinienne, non que nous le faisons exprès, non que nous tenions à établir ce lien, mais telle est tout simplement la nature du problème. Quand les gens sont désespérés, quand ils sont opprimés, quand ils reçoivent chaque jour des coups de poing dans la figure, ils recourent à n'importe quel moyen pour se défendre.

22. J'en arrive maintenant à la délégation des Etats-Unis. Je dirai en toute justice que les Etats-Unis ont ici une très bonne mission mais une très mauvaise politique. C'est regrettable, mais c'est ainsi. En tant que musulman, je ne puis accepter que les Etats-Unis établissent un parallèle entre la question de Jérusalem et une déclaration faite il y a une dizaine d'années par leur représentant de l'époque. Sans nous donner de détails, on nous rappelle des déclarations de l'ambassadeur Yost ou de l'ambassadeur Goldberg. Les peuples de notre région ne peuvent absolument pas accepter cela. Quand ils me demandent ce qu'ont dit l'ambassadeur Yost ou l'ambassadeur Goldberg, je leur répons : "Je ne sais pas ce qu'ils ont dit." J'ai lu leurs déclarations; parfois je les comprends et parfois elles me laissent perplexe. Mais dans l'ensemble, du point de vue de la procédure, je crois qu'il est injuste envers le monde islamique de recourir à cette nouvelle méthode s'agissant d'une question religieuse aussi délicate. C'est pourquoi je demande et conseille sincèrement à la délégation des Etats-Unis de renoncer à cette innovation pour éviter de heurter les sentiments profonds de l'Islam. C'est une procédure que les gens ne comprennent pas. Même nous, qui sommes aux Nations Unies depuis des dizaines d'années, ne la comprenons pas. Alors que dire de nos frères, des masses pakistanaises et indonésiennes et de l'homme de la rue du Koweït ? Comment peuvent-ils admettre que la position des Etats-Unis s'identifie à une déclaration faite il y a 10 ans ? En d'autres termes, on ne réaffirme pas cette déclaration mais on s'y réfère, ce qui est tout différent. C'est une innovation, et, en

toute sincérité, je conseille à la délégation des Etats-Unis d'y renoncer afin qu'il n'y ait pas le moindre malentendu quant à la politique des Etats-Unis eu égard à Jérusalem.

23. Ensuite, avec tout le respect que je dois aux Etats-Unis, je dirai qu'il n'est pas juste de faire ressortir l'importance des décisions de l'Islam au sujet de l'Afghanistan. Quand nous discutons de l'Afghanistan, tout le monde a applaudi les décisions prises par la Conférence islamique à ce sujet. Pourtant, lorsqu'ici nous parlons de Jérusalem, tout le monde évite soigneusement de parler des décisions de cette conférence concernant la Palestine. Pour moi, l'Afghanistan est important, mais ma survie dépend de la Palestine. J'ai lu l'autre jour dans le *New York Times* que le Sénat américain avait adopté à l'unanimité un projet de loi demandant à l'Union soviétique de retirer ses troupes de l'Afghanistan. C'est juste, et nous appuyons cette initiative. Mais je ne puis admettre que l'on fasse passer la question de Palestine au second plan et que l'on fasse ressortir indûment celle de l'Afghanistan. Il y a là un déséquilibre qui joue réellement contre moi. Je le répète, je ne suis pas menacé par le déferlement des tanks de l'Union soviétique. Je suis menacé par la politique de M. Begin. Je suis menacé par l'insécurité qui sévit dans la région du fait de l'expansionnisme et du manque de logique d'Israël. Je préfère employer des euphémismes.

24. Ainsi, toutes ces belles paroles à propos de l'Afghanistan ne tiennent pas debout. Ce que nous voulons, c'est la Palestine; nous voulons que les Etats-Unis prennent nettement position sur le retrait. Depuis le plan Rogers, ils ont cessé de dire quoi que ce soit à ce propos. Chaque fois que nous parlons du retrait, leur nouvel argument est que la résolution 242 (1967) s'applique à tous les fronts. Mais pour nous ce n'est pas convaincant. Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est très ambigu. En ce qui concerne les colonies de peuplement, nous nous sommes prononcés en faveur d'un examen au Conseil de sécurité. L'objectif poursuivi quand on a recours au Conseil n'est pas de faire du sur place mais de continuer d'exercer une pression politique. Mieux vaut échanger des mots que des balles. Mieux vaut que nous venions à l'Organisation des Nations Unies, que nous parlions au Conseil, parfois calmement, parfois avec passion, plutôt que de recourir à la violence. Quand nous leur avons parlé d'avoir ce débat, ils nous ont dit : "Non, car vous risquez de compromettre les accords de Camp David." Ce n'est pas vrai. Comme je leur ai dit en privé, ce n'est pas nous qui mettons des bâtons dans les roues. Qui met des bâtons dans les roues ? C'est M. Begin, avec sa politique de multiplication des colonies de peuplement juives. Je n'ai rien à voir avec Camp David. Je ne tiens pas particulièrement à Camp David. Je me trompe peut-être — l'histoire décidera si c'est nous qui avons raison ou si c'est vous — mais nous pensons qu'il n'est pas juste, s'agissant de la politique israélienne, que les Etats-Unis s'alignent

complètement sur Camp David aux dépens de leurs propres intérêts futurs dans notre région. Après tout, nous, Koweïtiens, n'avons jamais oublié que le seul hôpital qui existait dans notre pays au début du siècle avait été construit par un missionnaire américain — grâce, en fait, à de l'argent américain. Donc, il y avait de la bonne volonté, et il ne faudrait pas que cette bonne volonté soit perdue dans une alliance qui ne peut apporter aucun progrès.

25. Avant de terminer ma brève intervention, j'aimerais dire autre chose : on fait parfois appel à la modération à propos de Jérusalem dans des conférences internationales, mais cette modération est impossible car cela signifierait l'abandon des droits islamiques dans cette ville. Lorsque nous étions enfants au Koweït, nous ne savions pas où se trouvait Jérusalem. Mais nous savions cependant que Jérusalem était sacrée, était sainte, et que nous lui étions unis par des liens spirituels. Nous ne savions pas où se trouvait cette ville et nous n'avons jamais étudié son histoire car nous étions pauvres à l'époque et n'avions pas de manuels scolaires dans nos écoles. Nous savions cependant que Jérusalem était sous la loi islamique. Je ne pense pas — qu'il me soit permis de dire cela en toute clarté — qu'il soit concevable que l'on abandonne les droits islamiques à Jérusalem afin d'instaurer la paix. En d'autres termes, il n'y aura jamais de paix tant que l'on exercera des pressions sur le monde islamique, sur le monde musulman, pour qu'il abandonne les liens historiques et spirituels qui le rattachent à Jérusalem.

26. Je crains que notre région à ce stade ne soit marquée par une escalade des passions — passions religieuses et nationalistes — et par l'aggravation d'un type de violence qui rappelle la vendetta. Il appartient au Conseil de contribuer à apaiser les passions, à contenir la violence et à empêcher l'affrontement entre des éléments religieux ou des pays de la région ou même des pays n'appartenant pas à la région. En d'autres termes, si l'affrontement est motivé par la ferveur religieuse, tout le monde islamique sera alors en effervescence et, comme je l'ai dit plus tôt, il se pourrait que les foules s'en prennent aux biens de tous ceux qui s'opposeraient au retour du règne islamique à Jérusalem. C'est de Jérusalem qu'est parti le message de la paix, et c'est à Jérusalem que le message de la paix reviendra. Sans la suprématie et la loi de l'Islam à Jérusalem, il n'y aura jamais de paix dans la région, quelle que soit la formule que le génie humain puisse concevoir.

27. Nous devrions nous concentrer d'une manière constructive sur la manière d'éviter une collision inspirée par des passions religieuses. J'espère sincèrement que la polémique et les échanges acrimonieux seront abandonnés, et ce tout simplement parce qu'ils ne servent à rien et constituent même un revers pour ceux qui s'y livrent.

28. J'ai été très impressionné par la déclaration faite l'autre jour [2233^e séance] par le représentant de

l'Organisation de libération de la Palestine. Bien qu'il ait été victime de l'éviction et qu'il parcourt le monde à la recherche d'un foyer, il a su parler avec retenue, dignité et responsabilité. Voilà le genre de déclaration auquel nous nous attendons à propos d'une question aussi délicate. Les discours qui nous disent que nous semons la haine ou que nous incitons à la violence non seulement entravent le débat mais font du tort à ceux qui les prononcent. Nous devons faire preuve de retenue dans notre langage afin de pouvoir parvenir à un document qui, tout en ne faisant peut-être pas l'unanimité, ne saurait créer la dissension. Notre devoir est d'y travailler car le monde islamique ne peut accepter, ne peut tolérer, ne peut se payer une seule voix discordante au sujet de Jérusalem. Cela nuirait aux empêcheurs de tourner en rond, cela nuirait à l'image de l'Organisation des Nations Unies et cela nuirait à tout le monde, y compris moi.

29. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Clovis Maksoud, auquel le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire à sa 2233^e séance. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

30. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil se réunit une fois de plus pour discuter et débattre de la dernière agression d'Israël et des conséquences les plus récentes de ses plans d'annexion sionistes et pour prendre les mesures nécessaires à cet égard. La question dont est saisi le Conseil a trait à l'objectif déclaré d'Israël de mettre ce que l'on pourrait appeler la dernière main à son absorption *ex cathedra* et unilatérale de la ville sainte de Jérusalem. La loi fondamentale envisagée, en plus du plan déclaré d'Israël de transférer le bureau du Premier Ministre et la salle de conférence du cabinet israélien dans la partie est de Jérusalem, n'est que le signe le plus récent de l'implacable détermination d'Israël d'arracher Jérusalem à ses liens naturels, normaux et nationaux et de dénaturer de manière irrévocable son caractère unique, universel, spirituel et pluraliste sur le plan religieux.

31. Monsieur le Président, le fait que vous présidiez nos débats nous assure qu'ils seront bien dirigés et qu'ils seront caractérisés par la sagesse et le sérieux dont vous avez toujours fait bénéficier les travaux du Conseil. Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien j'apprécie l'aimable invitation que vous avez faite à la Ligue des Etats arabes et à moi-même. Par la même occasion, j'aimerais souligner à quel point la Ligue apprécie les efforts diplomatiques et concrets que votre pays ami, la Norvège, a déployés à l'égard des problèmes de la région arabe.

32. Aujourd'hui, le Conseil se trouve, comme il l'a souvent été, face à une situation qui échappe à toute analyse rationnelle. Un Etat Membre, Israël, s'arroge le droit de préjuger des questions qui figurent à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Nous

nous trouvons face à une situation dans laquelle la communauté mondiale a déclaré maintes fois à cet Etat Membre qu'elle exigeait qu'il revienne sur ses actes illégaux à Jérusalem, qu'il renonce à poursuivre ses plans d'annexion de Jérusalem et de la déclarer être sa capitale et qu'il cesse de prendre des mesures destinées à devancer l'issue des débats dans cet organe. Cette situation est tellement extraordinaire que le blâme et la condamnation ne conviennent plus et ne suffisent plus. Le recours aux sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte s'impose donc comme seule possibilité de faire acte de dissuasion ou d'agir de manière opportune pour accroître la crédibilité du Conseil.

33. Il nous faut aller au-delà des questions précises dont on s'occupe ici tellement en détail : il s'agit des actes unilatéraux d'Israël à Jérusalem, de la façon dont il oblitère le caractère démographique, national et culturel de la ville, de même que sa fonction spirituelle aux facettes nombreuses pour le monde entier dans un contexte plus large. Si nous le faisons, l'Organisation des Nations Unies et la communauté mondiale pourront anticiper la façon dont Israël exécutera ses desseins d'expansion, d'agression et d'annexion. Si cela est clairement conçu, il s'ensuit que l'Organisation et la communauté mondiale peuvent et doivent prévenir les conséquences tragiques qui se produiront inévitablement si les plans sionistes se poursuivent sans frein.

34. Il est indispensable que nous reconnaissons que les actes de la politique d'Israël à Jérusalem sont partie intégrante de l'idéologie fondamentale sur laquelle repose Israël : le sionisme. Les desseins du sionisme à l'égard de Jérusalem, de même qu'à l'égard de la Palestine tout entière, sont solidement établis et documentés. Le choix du moment où Israël agit pour réaliser ses desseins est déterminé par son évaluation de la nature, du niveau et de l'ampleur de la résistance internationale à ces desseins.

35. Par exemple, lorsqu'Israël affirme qu'il a "libéré" Jérusalem en 1967, il ne considère pas que son occupation de Jérusalem constitue une "acquisition de territoire par l'agression militaire" mais qu'il s'agit d'une "libération", mais la "libération" de qui et de quoi ? Le fait qu'Israël présente ses conquêtes et ses annexions comme des aspects de la "libération" nous fait douter de la gravité et du sérieux qu'il attache à la situation à laquelle fait face la communauté internationale. Lorsqu'Israël assimile son annexion unilatérale de Jérusalem à une "libération", il demande en fait au monde, qui a condamné les mesures d'Israël et qui a unanimement refusé de les reconnaître, de modifier sa position pour se conformer au diktat des autorités d'occupation israéliennes.

36. En outre, les mesures prises par Israël à Jérusalem sont destinées à éviter à ce pays d'avoir à rendre compte à l'organisation mondiale. Israël cherche à se soustraire à sa responsabilité à l'égard des liens

authentiques religieux, spirituels et affectifs qui unissent tant d'êtres humains de tous les pays à Jérusalem. En plus de l'éviction des habitants, Israël a profané les lieux saints et a fait disparaître l'identité véritable de la ville. Israël cherche à faire de Jérusalem l'expression de ses propres institutions exclusives et racistes et de son idéologie et à supprimer la signification que revêt la ville pour les Palestiniens, pour les Arabes, pour le monde islamique et chrétien en créant des faits accomplis qui, en définitive, en mutilent la personnalité historique, nationale et spirituelle.

37. Non seulement Israël cherche à reléguer Jérusalem à une position qui la ravale à une prolongation de ses colonies de peuplement, mais il veut également en faire une base qui lui permette de consolider l'annexion de plus de 30 p. 100 de la rive occidentale au nom de ce que l'on appelle la Grande Jérusalem.

38. Donc, au lieu d'être le lieu des croyances, des religions et des cultures universelles, qui se découvrent dans l'unité en passant par la diversité, Jérusalem a été ravalée de ce noble rôle à celui d'une base destinée à permettre d'élargir, d'exploiter, de violer, de coloniser et d'opprimer. Nous sommes donc témoins non seulement de la mutilation par Israël de la constante historique et de l'aspect national de Jérusalem mais d'une dénaturation de ses fonctions religieuses et spirituelles.

39. On dit souvent que les Juifs ont des liens et des affinités spirituels particuliers avec Jérusalem. C'est exact et c'est légitime. Mais l'affiliation religieuse et spirituelle des personnes de confession juive ne constitue en aucun cas un droit apte à légitimer la conquête, l'annexion, l'agression et le déni des droits inaliénables du peuple palestinien. En fait, le comportement d'Israël à Jérusalem, ses actes unilatéraux et sa politique annexionniste tendent à déformer l'élément religieux de l'association des Juifs avec Jérusalem plutôt qu'à l'accroître. Comme nous l'avons souvent dit, nous considérons le judaïsme comme faisant partie de notre patrimoine spirituel, comme un élément d'impératifs universels et moraux. Mais lorsqu'Israël cherche à conférer au judaïsme une approche exclusive, il en détruit le caractère universel et ses fonctions d'enrichissement spirituel. Faire de Jérusalem de manière unilatérale la capitale de l'Etat sioniste, c'est consacrer l'exclusivisme racial d'une manière qui viole l'unité universelle que toutes les valeurs religieuses et spirituelles sont tenues de réaliser. Par conséquent, la notion selon laquelle le judaïsme aurait une affinité et un lien spirituel avec Jérusalem ne saurait en aucune circonstance être un prétexte pour faire de Jérusalem l'arène où le sionisme peut semer le chaos dans tous les impératifs moraux et spirituels.

40. Israël affirme que parce qu'il y a eu une présence juive à Jérusalem cela lui donne le droit de faire de cette présence un point de départ de ses assertions d'exclusivité. De quel droit Israël affirme-t-il que puis-

qu'il y avait des Juifs à Jérusalem cela fait de la ville un domaine réservé de l'Etat sioniste ? Les Juifs qui étaient à Jérusalem ou partout ailleurs dans le monde arabe ont toujours été considérés, perçus et traités en tant qu'Arabes de confession juive. Le fait d'être arabe n'a jamais laissé supposer que l'on ne pouvait être juif. C'est dans ce contexte que le judaïsme, comme je l'ai dit, fait partie de notre patrimoine, alors que le sionisme peut être valablement interprété comme la corruption dernière du judaïsme.

41. Voilà pourquoi nous, dans le monde arabe, n'avons jamais proclamé que si un Arabe a une conviction religieuse particulière il est de ce fait même autre chose qu'Arabe. C'est cela qui fait du nationalisme arabe une fonction de l'humanisme égalitaire alors que, par contraste, le sionisme est l'instrument et le vecteur de l'aliénation juive.

42. Voilà pourquoi le destin de Jérusalem non seulement est au centre de notre vie nationale et spirituelle mais constitue la fibre même de nos activités intellectuelles et de notre objectif national. La légitimité des droits arabes sur Jérusalem ne repose pas seulement sur des arguments cumulatifs d'ordre historique, juridique et démographique; elle repose aussi dans la nature même de notre identification à ce qui est universel, international et humaniste. Il n'en est pas ainsi en raison de revendications supérieures qu'auraient les Arabes en fait de légitimité ni d'une prépondérance de la justesse que nous attribuons à notre position. C'est dû au fait que les Arabes en général, et les Palestiniens en particulier, partent de l'hypothèse que nous avons des comptes à rendre à la communauté mondiale et que nous avons des responsabilités à l'égard de ses institutions, comme le proclament la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Organisation. Nous sommes convaincus que ce qui est en jeu dans la bataille de Jérusalem ce sont les valeurs communes de l'humanité, qu'Israël cherche à usurper par ses assertions exclusivistes, un Israël qui a bien l'intention de réduire à néant tous les efforts visant à affirmer une conception humaine et universelle des choses.

43. C'est parce que nous comprenons les choses ainsi que nous estimons essentiellement condescendantes les "garanties" israéliennes qui tendraient à permettre aux personnes de religion différente d'avoir accès aux lieux saints de Jérusalem, alors que les garanties que nous, Arabes, assurons quant au libre accès sont à la base même de notre corps politique.

44. La raison immédiate pour laquelle le Conseil est convoqué est d'articuler et rendre visible le consensus international concernant Jérusalem. Cependant, le fait d'articuler cette volonté et de la rendre visible ne doit pas être considéré comme étant suffisant pour guérir la blessure profonde que le comportement d'Israël à Jérusalem inflige au corps politique du monde. La priorité ultime du Conseil de sécurité doit être de panser la plaie et non pas d'aggraver la

douleur. Voilà pourquoi le Conseil doit adopter des mesures propres à mettre fin à l'usurpation qu'Israël commet de jour en jour dans notre Jérusalem.

45. Jérusalem évoque pour l'humanité presque entière un sens positif et des liens intimes. Voilà pourquoi Jérusalem est unique et revêt une signification si profonde. Voilà pourquoi il y a toujours eu une quasi-unanimité quant à son sort.

46. Cependant, il convient de noter que les efforts du Conseil ont été déjoués par une certaine hardiesse rendue possible par les liens particuliers qui unissent les Etats-Unis à Israël. Il est vrai que la position des Etats-Unis a été claire quant au statut de Jérusalem. Il convient de faire remarquer que, durant une année d'élection présidentielle, la tentation de brandir sous les yeux d'Israël la perspective de légitimer son usurpation de Jérusalem ou de reconnaître Jérusalem en tant que capitale est très forte. Chercher à s'assurer ce qu'on appelle le vote juif en faisant de la surenchère sur l'avenir de Jérusalem est un acte inexcusable, pour dire les choses modérément. Je leur dirai très franchement et pour qu'il n'y ait aucun malentendu : il n'est pas question de brader Jérusalem; son destin est inséparable du destin de la nation arabe dont elle fait partie. Pour le monde arabe, aucune relation n'est digne d'être maintenue ou cultivée si cela signifie même un semblant d'acceptation de l'usurpation de Jérusalem par Israël. Nous espérons donc que ceux des candidats à la présidence et au Congrès qui s'empressent de souscrire au statut illégal d'Israël à Jérusalem et de l'adopter ne perdront pas de vue les conséquences néfastes qu'aura notre réaction légitime sur l'avenir de nos relations. De plus, le fait d'amadouer Israël non seulement aux dépens des droits légitimes et des aspirations des Arabes mais aussi au détriment de l'autorité et de la légitimité du consensus international et des Nations Unies obscurcit les perspectives de voir les Etats-Unis contribuer à une paix générale et juste dans la région; en outre, il y a là un acte moralement mauvais, politiquement peu judicieux et malsain.

47. Je dis tout cela en sachant fort bien que les éléments les plus responsables parmi ceux qui prennent les décisions et façonnent les opinions aux Etats-Unis mettent un frein à cette ruée malséante vers l'opportunisme. Introduire dans une plate-forme politique l'idée de "reconnaissance de Jérusalem comme capitale" serait un acte de provocation inutile et, dans n'importe quelle circonstance, intolérable qui justifierait des réactions que tous les intéressés sont très désireux d'éviter.

48. Combien les déclarations du Pape à propos de Jérusalem ont été apaisantes ! Qu'il ait jugé utile de communiquer au président Carter son souci profond du rôle central de Jérusalem atteste la solidité et la constance de l'attitude du Vatican quant à l'avenir de la Ville sainte. Nous espérons que la position du Pape renforcera l'engagement des Etats-Unis à l'égard de

ce qui est légal et de ce qui est moral concernant Jérusalem. Le Pape, dans les quelques paroles qu'il a consacrées à Jérusalem, a exprimé les aspirations profondes et réelles de l'humanité tout entière.

49. Les membres de la Ligue des Etats arabes sont également membres de la Conférence islamique, qui est à l'origine du débat auquel le Conseil se livre aujourd'hui sur la question de Jérusalem. L'engagement de l'Islam à l'égard de Jérusalem touche le centre nerveux de la conscience et du sentiment d'identité actuel de l'Islam. Pour le monde musulman, Jérusalem est non seulement étroitement liée à son esprit et à sa formation mais elle est aussi le centre de la Palestine, chère au cœur des musulmans où qu'ils se trouvent.

50. Au Vatican et à nos frères du monde arabe, nous exprimons une reconnaissance spéciale et profonde pour avoir une fois de plus, et tout récemment encore, réaffirmé leur attachement à Jérusalem en tant qu'acte de foi.

51. Les chefs d'Etat européens réunis à Venise ont fait un pas important en s'attaquant au cœur même de la crise du Moyen-Orient. Leur apport et leur position non seulement seront utiles et constructifs mais contribueront à dissiper l'euphorie mensongère qu'ont fait naître les accords de Camp David. Cela contribuera certainement à renforcer la résistance internationale aux violations que commet Israël à Jérusalem.

52. A nos amis d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et à ceux du camp socialiste, nous disons que leur rôle de soutien restera dans notre souvenir en tant qu'élément intégral et organique de notre lutte commune.

53. Peut-être les deux autres partenaires des accords de Camp David comprendront-ils maintenant que l'enjeu à Jérusalem n'est pas seulement le destin d'une ville occupée en Palestine mais aussi l'humiliation que le sionisme cherche à infliger à ceux qui le flattent, humiliation qui ne peut être évitée que si notre Egypte se joint au consensus arabe et si les Etats-Unis se joignent au consensus international.

54. Jérusalem peut recharger les batteries de la crédibilité du Conseil. C'est faisable.

55. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

56. M. ROA-KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que les membres du Conseil de me donner la possibilité de prendre part à cet important débat. En même temps, je voudrais vous offrir les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil. Je suis certain que vos qualités et votre habileté diplomatiques bien connues mèneront nos débats à bon terme.

57. Pour Cuba comme pour l'ensemble des pays non alignés, dont j'ai l'honneur de présider le groupe à l'Organisation des Nations Unies, la question de Jérusalem est liée de manière inextricable au problème de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à la réalisation d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. Si la question palestinienne, comme l'ont affirmé les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés dans la déclaration de La Havane, "est le fond du problème du Moyen-Orient et la cause essentielle du conflit arabo-israélien", "la ville de Jérusalem est partie intégrante du territoire palestinien occupé [et] doit être évacuée entièrement et restituée inconditionnellement à la souveraineté arabe"¹.

58. Pour les pays non alignés,

"Toutes les mesures prises par Israël dans les territoires palestiniens et arabes depuis leur occupation, telles que dispositions, constructions, modifications et changements destinés à en transformer le caractère politique, culturel, religieux, physique, géographique et démographique, sont illégales, nulles et non avenues²."

59. La décision du premier ministre Menachem Begin de transférer, le plus tôt possible, ses bureaux, les salles de réunion du cabinet et les salles de conférence des commissions de ce dernier dans la partie est de Jérusalem et d'installer les différents ministères israéliens dans les trois bâtiments en construction dans le quartier d'Al-Sheikh Jarrah, dans cette partie de la ville, constitue une violation du statut juridique de Jérusalem tel qu'il a été défini par l'Organisation des Nations Unies et une tentative inadmissible de s'établir dans un territoire acquis par l'emploi de la force.

60. Cette volonté expansionniste de l'Etat israélien n'est pas nouvelle. Le 2 août 1948, M. David Ben Gourion, alors premier ministre et ministre de la défense d'Israël, proclama officiellement, avec sa désinvolture habituelle, que

"la zone de Jérusalem se trouvant entre les mains de l'armée israélienne, et le devoir de l'armée étant de maintenir la sécurité et l'ordre publics, les lois de l'Etat israélien seraient appliquées dans ce territoire occupé".

Remarquons qu'il reconnaissait qu'il s'agissait d'un territoire occupé. Le 7 juin 1967, Moshe Dayan, de triste renommée, déclarait :

"Les forces de défense israéliennes ont libéré Jérusalem. Nous avons réunifié la ville divisée. Nous sommes retournés au plus sacré des lieux pour ne plus jamais en partir."

61. Devant l'aveu point n'est besoin de preuves, dirait un juriste. Le *corpus separatum*, que selon le

régime international et les résolutions de l'Assemblée générale Jérusalem était et devait être, est devenu le *corpus delicti* de l'agression et de l'occupation sionistes.

62. Etrange libération, qui transforme en vassaux les citoyens authentiques en les expulsant de leurs foyers, en confisquant leurs propriétés et en confirmant les actes arbitraires perpétrés en 1948, au mépris de la volonté sans équivoque de la communauté internationale et au détriment du caractère universel de la ville en tant que lieu sacré vénéré par les Juifs, les musulmans et les chrétiens.

63. L'Etat sioniste fait reposer son droit sur Jérusalem sur deux sophismes, l'un historique et l'autre juridique. Il prétend que Jérusalem est la capitale historique d'Israël et que ce dernier est le successeur d'un Etat juif antérieur.

64. Une analyse sommaire montre que ces arguments, historiques ou juridiques, sont dépourvus de tout fondement. Ce sont les Cananéens et non pas les Juifs qui ont fondé Jérusalem. Le royaume juif créé par David 1 000 ans avant notre ère dura 73 ans et fut divisé en deux royaumes rivaux et hostiles : celui d'Israël, dont la capitale était Sichem en Samarie, et celui de Juda, dont la capitale était Jérusalem. Les Assyriens détruisirent le premier royaume en l'an 721 avant notre ère et le second fut détruit par les Babyloniens en l'an 586 avant notre ère.

65. Pendant plus de 2 000 ans, jusqu'à l'occupation illégale de la partie occidentale de Jérusalem et la création de l'Etat sioniste, il n'y eut aucun régime juif en Palestine. En revanche, Jérusalem passa des mains des Jésusiens aux mains des Sémites — c'est-à-dire des Juifs —, des Babyloniens, des Assyriens, des Grecs, des Romains, des Perses, des chrétiens, des Arabes, des Turcs et des Britanniques avant d'être divisée en secteurs israélien et jordanien en 1948. Entre-temps, les Palestiniens, descendants des Cananéens, sont restés à Jérusalem pendant la plus grande partie de ces 25 siècles.

66. Si, comme on l'a constaté, l'affirmation selon laquelle Jérusalem est la capitale historique de l'Etat d'Israël est dépourvue de toute validité, cet argument est encore plus insoutenable du point de vue juridique. Comment un Etat qui a été créé par une résolution de l'Organisation des Nations Unies en 1947 peut-il se proclamer le successeur des monarchies bibliques juives qui existaient il y a 25 ou 30 siècles ? Le droit international dans son sens strict ne reconnaît pas de telles chimères et la science-fiction préfère la pénombre de l'espace extra-atmosphérique à l'évidence incontestable de la *civitas terra*.

67. Mais ne nous leurrions pas. La vérité pure et simple, c'est qu'Israël, occupant illégal de terres arabes et palestiniennes, veut à tout prix avoir gain de cause et nous présente un fait accompli, c'est-à-dire

une Jérusalem sioniste pour les sionistes, conforme à leur modèle idéal et intolérant.

68. Ceux qui ne sont pas d'accord avec cette entorse évidente aux principes et aux normes internationaux consacrés par les Nations Unies seront assurément taxés d'antisémitisme, de fanatisme et d'intolérance par ceux qui cherchent à convaincre le monde que "juif" est synonyme de "sioniste" et qui se cachent derrière la solidarité que ressent tout homme honnête pour un peuple contre lequel, au fil des siècles, se sont liguées les forces les plus obscures de l'histoire, afin de commettre des méfaits non moins condamnables envers le peuple palestinien et les pays arabes.

69. Le Gouvernement israélien a violé les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives au statut juridique de Jérusalem : en 1948-1950, il a occupé et annexé la plus grande partie de la nouvelle ville et, en 1967, de la vieille ville; il a modifié les structures démographiques de Jérusalem en expatriant plus de 100 000 réfugiés palestiniens; il a violé systématiquement les droits de l'homme des habitants originels; il a détruit ou endommagé des lieux historiques et religieux musulmans, comme le quartier maghrébin et la mosquée Al-Aqsa; et maintenant il prétend consommer sa conquête en y transférant son siège de façon permanente. Au regard du droit international, le statut d'Israël à Jérusalem est celui d'occupant militaire. Tous les actes mentionnés sont illégaux aux termes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949³.

70. La sixième Conférence au sommet des pays non alignés a affirmé à La Havane "que la restitution de Jérusalem aux autorités arabes est une condition indispensable à une paix durable" et que "Israël doit être mis dans l'obligation d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant Jérusalem et les lieux saints"⁴. La Conférence a également adressé

"un appel aux membres du mouvement non aligné pour qu'ils prennent des mesures énergiques, y compris la rupture des relations diplomatiques et économiques, à l'égard des pays qui reconnaissent, officiellement ou implicitement, la ville de Jérusalem en tant que capitale d'Israël"⁴.

71. L'Etat sioniste persiste dans son attitude de défi uniquement parce qu'il jouit de l'appui inconditionnel — politique, diplomatique, économique et militaire — d'un membre permanent du Conseil : les Etats-Unis. Même les neuf alliés occidentaux de ce pays, réunis récemment à Venise, ont déclaré qu'ils n'accepteraient aucune initiative unilatérale destinée à modifier le statut de Jérusalem [S/14009]. Maintenant, ce qui compte, ce sont les faits et non pas les paroles.

72. L'opinion publique mondiale attend la décision du Conseil.

73. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

74. M. MANSOURI (République arabe syrienne) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de prendre la parole devant le Conseil.

75. Tout d'abord, je voudrais vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Les relations de longue amitié qui unissent nos deux pays, de même que votre grande expérience et vos éminentes qualités, nous donnent l'assurance que vous dirigerez les travaux du Conseil d'une manière très efficace.

76. Je voudrais en même temps rendre un hommage mérité à votre prédécesseur, l'ambassadeur Oumarou du Niger, pour la manière efficace dont il a présidé les travaux du Conseil le mois dernier.

77. Nous nous réunissons ici aujourd'hui pour examiner une partie d'une question urgente et importante concernant la politique et les activités des sionistes israéliens dans les territoires arabes occupés. En fait, le Conseil est actuellement saisi de la question concernant l'attitude du Gouvernement israélien, qui s'efforce de modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut de la Ville sainte, Al-Qods Al-Charif. Cette réunion répond à l'inquiétude et au souci de plus de 900 millions de musulmans du monde, exprimés à la onzième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, tenue à Islamabad du 17 au 22 mai 1980, qui avait demandé une réunion immédiate du Conseil pour examiner la situation dangereuse découlant de la récente décision des autorités israéliennes tendant à annexer Al-Qods Al-Charif — la ville sainte de Jérusalem — et à en faire la capitale d'Israël⁵. La Conférence avait également demandé au Conseil, au cas où Israël ferait acte de défi, de lui imposer les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte.

78. Depuis l'occupation de Jérusalem en 1967 jusqu'à ce jour, les autorités israéliennes ont essayé d'imposer le plan israélien visant à oblitérer le caractère arabe de Jérusalem et se sont entêtées à méconnaître toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies à cet égard. Ces tentatives d'Israël ont été déplorées, condamnées et blâmées par différents organes de l'Organisation.

79. Chacun sait que l'Organisation a adopté un certain nombre de résolutions sur la question du destin de Jérusalem. Il est peut-être bon de rappeler que les résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V), adoptées en juillet 1967 par l'Assemblée générale, déclaraient que toutes les mesures prises par Israël pour modifier le statut de Jérusalem sont non valides et demandaient à Israël de rapporter ces mesures et de s'abstenir

immédiatement de toute action qui changerait le statut de la Ville sainte. Le Conseil de sécurité s'est également occupé de la question et a adopté les résolutions 242 (1967), 252 (1968), 267 (1969), 271 (1969), 298 (1971), 446 (1979) et 465 (1980). Toutes ces résolutions ont affirmé le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la conquête militaire et ont déclaré que toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël pour modifier le statut de la ville d'Al-Qods, y compris l'expropriation de terres et de biens, le transfert de population et la législation visant à incorporer le secteur occupé, étaient totalement dépourvues de validité.

80. Revenant à la déclaration publiée par la Communauté européenne le 13 juin dernier à la suite de la rencontre de Venise [*ibid.*], où les Etats de la Communauté ont déclaré qu'ils n'accepteraient aucune décision unilatérale visant à changer le statut de Jérusalem, il nous paraît indispensable d'en relever le paragraphe concernant le statut et l'avenir de la Ville sainte. Ce paragraphe, de l'avis de mon gouvernement, omet deux faits fondamentaux touchant Jérusalem : tout d'abord, il omet le fait que Jérusalem est partie intégrante des territoires arabes occupés et que, par conséquent, sa population a droit à l'autodétermination; ensuite, il ne parle ni du retrait des forces d'occupation israéliennes de Jérusalem ni des résolutions fondamentales de l'Organisation des Nations Unies sur Jérusalem — omission qui pourrait laisser supposer une attitude contradictoire par rapport à ces résolutions.

81. Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur la position des Etats-Unis à l'égard de Jérusalem. L'ambassadeur Goldberg, représentant des Etats-Unis, a déclaré à l'Assemblée générale le 14 juillet 1967⁶ que le statut de Jérusalem ne devait pas être décidé de manière unilatérale. Les Etats-Unis ont réaffirmé leur position lorsque l'ambassadeur Yost, prenant la parole au Conseil le 1^{er} juillet 1969, a dit :

“Les Etats-Unis estiment que la partie de Jérusalem qui est tombée sous l'autorité israélienne pendant la guerre de juin 1967, comme d'autres régions occupées par Israël, constitue un territoire occupé qui tombe à ce titre sous les dispositions du droit international régissant les droits et obligations d'une puissance occupante. Parmi les dispositions du droit international qui engagent Israël, comme tout autre occupant, il y a celles qui établissent que l'occupant n'est pas autorisé à apporter des changements dans la législation ou l'administration.” [1483^e séance, par. 97.]

Dernièrement, le président Carter, dans sa déclaration du 3 mars reprise dans la presse, a dit : “Nous sommes fermement convaincus que Jérusalem ne doit pas être divisée.” Le 14 mars, il a dit une fois de plus au cours d'une conférence de presse :

“Nous nous sommes mis d'accord sur un paragraphe des accords de Camp David concernant

Jérusalem. Il exigeait, et nous continuons de penser qu'il doit en être ainsi, que Jérusalem ne soit pas divisée.”

82. La décision la plus récente d'Israël de présenter et de discuter à la Knesset un projet de loi déclarant Jérusalem capitale d'Israël constitue une violation flagrante de ses responsabilités en tant que puissance occupante selon les stipulations des Conventions de Genève et est contraire à toutes les règles du droit international. Les autorités israéliennes, qui défient constamment le droit international et les vœux de la communauté mondiale, ont récemment annoncé que le gouvernement allait transférer les bureaux de Begin, la salle de conférence du gouvernement et d'autres institutions israéliennes dans la partie est de Jérusalem. Cet acte s'accomplit au mépris total des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

83. On peut se demander comment les autorités israéliennes peuvent défier et méconnaître les désirs et les vœux de la communauté internationale. Il est certain qu'elles comptent sur le soutien des Etats-Unis pour leur occupation illégale. En fait, pas plus tard que le 1^{er} juin, au cours d'une interview télévisée, le Président des Etats-Unis a déclaré ouvertement :

“Nous avons un pouvoir de veto que nous pouvons exercer le cas échéant pour empêcher que le processus de Camp David ne soit détruit ou dénaturé, et je n'hésiterais pas à y recourir s'il le fallait.”

84. Les déclarations contradictoires des personnalités de l'administration américaine indiquent toutefois que l'attitude des Etats-Unis à l'égard de Jérusalem a peut-être déjà connu un changement profond. Se pourrait-il que l'administration d'une aussi grande puissance soit devenue l'otage des vœux et des desseins du mouvement sioniste en une année d'élection présidentielle ? En Syrie, nous n'avons aucune espèce d'illusion quant à la coopération des sionistes américains impérialistes avec les sionistes du Moyen-Orient.

85. En conclusion, tout au long de l'histoire, Al-Qods Al-Charif a été connue comme Ville de la paix. Mais dans quelle mesure est-ce vrai sous l'occupation israélienne ? La paix perd son sens lorsque la population d'une ville vit sous l'occupation depuis 13 ans. Al-Qods ne connaît plus la liberté qu'elle a connue sous la souveraineté arabe au long des siècles. Il est certain que sa libération des occupants est une question qui préoccupe au premier chef tous les Arabes et tous les croyants du monde, quelle que soit leur confession. Il est du devoir sacré de tout croyant de contribuer à libérer Al-Qods. Il n'est pas douteux — et on l'a dit maintes et maintes fois — que la paix au Moyen-Orient ne pourra être réalisée sans que soient remplies deux conditions essentielles : avant tout, les forces israéliennes doivent se retirer de tous les terri-

toires arabes occupés, y compris Jérusalem; ensuite, le peuple palestinien doit être mis en mesure d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la souveraineté et son droit d'avoir un Etat souverain indépendant dans sa patrie.

86. Enfin, nous pensons qu'il est grand temps que le Conseil honore ses responsabilités et agisse comme il convient pour trouver le moyen de répondre aux vœux et aux désirs de tous les croyants du monde; il doit donc voter de manière unanime pour contraindre Israël à respecter toutes ses résolutions et celles de l'Assemblée générale relatives à Al-Qods Al-Charif.

87. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël souhaite exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

88. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Je vois peu d'utilité à engager une polémique avec M. Maksoud. La nature de son approche du conflit arabo-israélien se traduit dans une notion fondamentale qu'il a révélée lui-même aujourd'hui au Conseil. Il a déclaré que les Arabes avaient considéré les Juifs qui vivaient parmi eux comme des Arabes de confession juive. Voilà jusqu'où peut aller la tolérance dont M. Maksoud et ceux pour qui il parle sont disposés à faire preuve à l'égard des Juifs. L'autodétermination pour d'autres n'a pas de place dans leur *Weltanschauung* exclusiviste.

89. Voilà comment M. Maksoud envisage le droit du peuple juif à l'autodétermination et son droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté. M. Maksoud, rappelons-le, a présenté ici le point de vue des Etats membres de la nouvelle Ligue des Etats arabes et a ainsi mis en relief les causes profondes de l'hostilité arabe à l'égard d'Israël, c'est-à-dire le refus de reconnaître non seulement l'Etat juif mais même l'existence du peuple juif.

90. J'ai beaucoup d'admiration pour l'habileté rhétorique de l'ambassadeur Bishara. Mais je me sens contraint de faire remarquer qu'en dépit de ce qu'a d'apparemment raisonnable sa déclaration il faut y voir une manifestation extrêmement dangereuse de provocation — je dirai même de fanatisme. Voilà quelqu'un qui se proclame lui-même Normand du sud et qui vient nous mettre en garde contre la possibilité d'une guerre sainte entre l'islam et le judaïsme. Ce sont là des paroles incendiaires, même si M. Bishara nous met en garde contre cette possibilité. L'ambassadeur Bishara a, en fait, été plus loin et a ouvertement menacé le Conseil, et à travers lui toute la communauté internationale, du recours à l'arme qu'est le pétrole arabe. Puisqu'il représente ici l'un des principaux producteurs de pétrole, les membres du Conseil souhaiteront peut-être tenir compte de cet élément de chantage pétrolier, qui a été introduit ici pour la première fois d'une manière aussi ouverte et flagrante.

91. L'ambassadeur Bishara a également fait intervenir dans le débat l'argument de la force contre le

droit. Attribuer au peuple juif et à l'Etat d'Israël une préférence pour la force sur le droit est — pour ne pas dire plus et avec tout le respect dû à l'ambassadeur Bishara — quelque peu comique. Voilà donc l'une des plus petites nations du monde — une nation constamment menacée d'extinction par ses voisins depuis le jour même de son indépendance, un Etat qui a été envahi par tous ses voisins le jour de sa naissance — accusée de préférer la force au droit. Et qui l'en accuse ? Le représentant d'un groupe de pays qui, à ce jour, ne se sont jamais faits à l'idée de l'existence même de mon pays; un groupe de pays qui ont créé une organisation terroriste connue sous le nom d'OLP dans le seul but de causer la destruction de mon pays; un groupe de pays dont la superficie totale représente plus de 500 fois celle de mon pays; un groupe de pays qui sont beaucoup plus riches que mon pays; un groupe de pays dont la force militaire combinée surpasse de loin non seulement celle d'Israël mais aussi celle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord; un groupe de pays qui ont la mainmise sur la majeure partie de ce pétrole dont dépend tellement le bien-être du monde entier; un groupe de pays dont la population est des dizaines de fois supérieure en nombre à celle de mon pays. Qui, alors, parle ici au nom de la force et qui parle au nom du droit ?

92. Entre parenthèses, l'ambassadeur Bishara parle également ici au nom d'un pays qui, à ce jour, a refusé d'accepter la résolution 242 (1967) du Conseil. J'ai attendu en vain qu'il nous annonce que son pays est maintenant prêt à l'accepter.

93. L'ambassadeur Bishara s'est targué d'être le champion de la raison et de la modération, mais, pour ceux qui l'écoutaient, il ne fait aucun doute qu'il a incité à la haine, au chantage et à l'intimidation. Il nous a ainsi aidés à mieux comprendre les véritables raisons cachées de ce débat et, avec votre permission, Monsieur le Président, je voudrais l'en remercier.

94. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : M. Maksoud, que le Conseil a invité à prendre la parole en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, souhaite faire une nouvelle déclaration. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

95. M. MAKSOUD (*interprétation de l'anglais*) : Pour nous, tout est clair en ce qui concerne notre position quand nous disons que tout au long de notre histoire et tout au long de notre engagement politique actuel être juif dans le monde arabe ne peut pas signifier nécessairement et ne signifie pas nécessairement qu'on ne peut pas être en même temps arabe et juif. Je souligne ce point parce qu'être juif dans le monde arabe n'empêche pas ce juif d'être arabe. Voilà pourquoi il n'y a pas là, à nos yeux, acte de "tolérance", parce que le mot "tolérance" suppose une attitude condescendante, un cadeau que nous pourrions faire aux juifs qui sont arabes. Etre juif et arabe est un droit pour le juif qui le désire. Voilà pourquoi nous

disons qu'être juif ne signifie pas nécessairement qu'on n'est plus arabe s'il s'agit d'un juif qui se trouve être citoyen d'un Etat arabe. Cela fait contraste avec la définition même de la notion de l'"Etat juif", qui suppose que l'objectif final d'Israël est d'édifier un Etat juif, qui, par définition, exclut les non-Juifs du droit à la citoyenneté en vertu de la loi du retour.

96. En outre, lorsque M. Blum dit que c'est là l'étendue de la tolérance dont nous sommes disposés à faire preuve, nous déclarons très clairement et très franchement que les Arabes n'entendent pas pratiquer la discrimination et ne la pratiqueront pas. Nous savons que, comme dans toutes les sociétés du monde, il a pu y avoir des actes de discrimination dans les Etats arabes, mais, pour nous, la discrimination, comme dans beaucoup de parties du monde, est un problème, la conséquence de perturbations socio-économiques, tandis que pour Israël, comme pour l'Afrique du Sud, la discrimination est une institution et une politique.

97. Quand on pose la question du refus d'accorder aux Juifs le droit à l'autodétermination, la question que nous posons, nous, question philosophique qui s'est toujours posée, est celle de savoir quels Juifs veulent le droit à l'autodétermination. Est-ce un droit que doivent pouvoir exercer tous les Juifs partout, quels que soient leur nationalité et leur statut juridique et politique dans leurs pays respectifs ? Est-ce que ce droit ne porte pas atteinte au sentiment de fierté

dans le rapport organique qui lie à sa nation un Américain, un Britannique, un Soviétique, un Indien ou un Juif arabe ? Est-ce que cela n'enlève pas de la valeur au fait qu'il a rationnellement, par un acte conscient, choisi d'être citoyen de ce pays particulier ? Est-ce que cela n'érode pas ce sentiment d'appartenance ? Est-ce que l'attente du droit à l'autodétermination justifie l'édification d'un Etat exclusivement juif et l'appartenance à cet Etat ?

98. Ce sont des questions sérieuses, qui nous amènent à conclure qu'Israël et le sionisme cherchent à priver des Juifs qui sont citoyens d'autres pays du monde de leur droit à l'autodétermination en tant que citoyens de leurs pays respectifs. Voilà notre position philosophique, nationale et politique.

La séance est levée à 12 h 50.

NOTES

¹ A/34/542, annexe, sect. I, par. 102 a et d.

² *Ibid.*, par. 102 f.

³ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, p. 287.

⁴ A/34/542, annexe, sect. I, par. 126.

⁵ A/35/419-S/14129, résolution n° 4/11-P.

⁶ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session extraordinaire d'urgence, Séances plénières, 1554^e séance.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу : Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
